

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRAUVES

Département de la Marne

Séance du lundi 12 février 2024

Nombre de membres :  
En exercice : 11  
Présent : 8  
Qui ont pris part  
à la délibération : 10

Date de la convocation :  
05/02/2023

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune de **GRAUVES**.

Membres présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Mr LEROUX Jean-Philippe, Mr HUBERT Cyril, qui donne pouvoir à Mr HONTOY Michel, Mme JOYON Emilie, qui donne pouvoir à Mr MONTUSCHI Stéphane.

Secrétaire de séance : Mr MONTUSCHI Stéphane

**N° 01/2024 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la prévision du montant au chapitre 065 est insuffisante pour régler les indemnités de fonction des élus du mois de décembre 2023.

Afin de régulariser la situation, il convient donc de prévoir les montants nécessaires en dépenses de fonctionnement à l'article 6531, comme suit :

**Crédit à réduire**

Chapitre	Imputation	Montant
012 – Charges du personnel	6216 – Personnel affecté par le GFP de rattachement	- 340.00€

**Crédit à ouvrir**

Chapitre	Imputation	Montant
65 – Autres charges	6531 – Indemnités de fonction	+ 340.00€

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré DECIDE de PROCEDER au virement de crédit.**

**Adopté à l'unanimité.**

Le Maire,  
Jean-Pierre JOURNÉ

